

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Auszug aus dem Beratungsregister

du collège échevinal de CLERVAUX

Séance du 17 mars 2026

Présents G.Keipes, bourgmestre
E.Eicher, échevin
G.Glod, échevin

Absents Assiste : M. Keiffer, secrétaire
a)excusé:
b)sans motif: -

OBJET: **Règlement de la circulation - Modification temporaire du 18 au 24 mars 2026 – Marnach Marbuergerstrooss/Ruedderstrooss/Dosberstrooss (Rectificatif)**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu le règlement communal de la circulation ;

Considérant le chantier en cours à Marnach relatif au réaménagement du carrefour « Marbuergerstrooss/Ruedderstrooss », ainsi que les travaux de voirie et d'infrastructures réalisés dans la « Marbuergerstrooss » à Marnach ;

Considérant que, dans le cadre dudit chantier, des travaux d'asphaltage auront lieu entre le 18 et le 24 mars 2026 ;

Considérant que ces travaux nécessitent des changements et restrictions temporaires quant au règlement de circulation de la commune à Clervaux, à savoir :

- le tronçon de la « Marbuergerstrooss - Dosberstrooss », marqué en rouge sur l'esquisse qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation, sera barré à toute circulation le dimanche 22 mars 2026 ;
- le tronçon de la « Marbuergerstrooss », marqué en orange sur l'esquisse, sera barré à toute circulation le 22 mars 2026 à partir de 13h30 ;
- le lundi 23 mars 2026, le tronçon de la « Marbuergerstrooss », marqué en vert sur l'esquisse, sera barré à toute circulation ;
- le sens unique dans la rue « ZAC » sera temporairement levé sur le tronçon marqué en noir sur l'esquisse du 22 au 23 mars 2026 ;
- le mardi 24 mars 2026, le tronçon de la « Marbuergerstrooss », marqué en bleu sur l'esquisse, sera barré à toute circulation ;
- la circulation routière à hauteur de la « Ruedderstrooss » sera réglée par des feux de signalisation tricolores entre le 18 et le 23 mars 2026



- l'accès vers la « Ruedderstrooss » restera fermé à toute circulation du 18 au 24 mars 2026

Considérant qu'une signalisation et une déviation appropriées seront mises en place ;

Considérant que les travaux débuteront le 18 mars 2026, soit avant la prochaine séance du conseil communal, et qu'il y a dès lors urgence à statuer ;

Considérant que l'effet de ce règlement de circulation excédera la durée de 72 heures et que celui-ci devra être confirmé par le conseil communal lors de sa prochaine séance ;

décide à l'unanimité :

Art. 1. Les mesures de circulation énumérées ci-dessus sont arrêtées à titre temporaire, en raison des travaux d'asphaltage réalisés ente le 18 et le 24 mars 2026, dans le cadre du chantier relatif au réaménagement du carrefour « Marbuergerstrooss/Ruedderstrooss », ainsi que des travaux de voirie et d'infrastructures réalisés dans la « Marbuergerstrooss » à Marnach.

Art. 2. Une déviation appropriée sera mise en place.

Art. 3. La réglementation ci-dessus sera indiquée par une signalisation appropriée et restera en vigueur jusqu'à la fin des travaux, prévue pour le 24 mars 2026.

Art. 4. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 susvisée, tel que cet article a été modifié par la loi du 13 juin 1994 susvisée.

Art. 5. Le présent règlement sera publié conformément à la loi, notamment par affichage aux lieux habituels et sur le site internet de la commune.

Clervaux, date que dessus. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme

(s)le bourgmestre

(s)le secrétaire

